

Complément n° 3 à la demande d'autorisation environnementale
Opération d'aménagement de deux ouvrages écrêteurs de crue de la
Verse

Numéro d'enregistrement : 60-2019-00049

Novembre 2019

Table des matières

1. Espèces protégées, impact du projet et mesures de compensations et de suivi.	5
1.1. Espèces protégées	5
1.1.1. Beaugies-sous-Bois	5
1.1.2. Berlancourt	9
1.2. Impact en phase chantier	12
1.3. Mesures compensatoires	13
1.3.1. Beaugies-sous-Bois	13
1.3.2. Berlancourt	13
1.4. Mesures de suivi	20
2. Justification du projet	20
3. Evitement géographique ou technique	22
Annexe 1	24
Annexe 2	26
Annexe 3	28
Annexe 4 : cerfa 13 616*01 Beaugies-sous-Bois	30
Annexe 5 cerfa 13 616*01 Berlancourt	37

Table des Tableaux

Tableau 1 Espèces protégées à Beaugies-sous-Bois	5
Tableau 2 Espèces protégées sur le secteur de Berlancourt	9

Table des Figures

Figure 1: Localisation des mesures compensatoires à Berlancourt	15
Figure 2: La Verse à la Faisanderie vue vers l'amont	16
Figure 3 La Verse à la Faisanderie vue vers l'aval	17
Figure 4: Localisation des mesures d'accompagnements	19

1. Espèces protégées, impact du projet et mesures de compensations et de suivi.

1.1. Espèces protégées

Vous trouverez en annexes de ce dossier, les formulaires Cerfa n°13 616*01 et 13 614*01 se rapportant aux espèces protégées identifiées par le diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude Eco Environnement Conseil en 2016.

Les deux ouvrages en projet consistent en une digue en terre enherbée, un déversoir de sécurité, et une partie maçonnée au droit du cours d'eau pour en limiter le débit en cas de crues importantes. Leur objectif est de réduire les niveaux d'eau en aval et limiter les dommages sur les biens et les personnes. Ils réduisent le débit en crue de la Verse de Beaugies et de la Verse de Guivry et créent une retenue d'eau temporaire en amont (la rétention dure moins de 20 heures pour une crue centennale à Berlancourt et environ 40 heures à Beaugies-sous-Bois au plus près de l'ouvrage). La zone de rétention est en majeure partie en terrains déjà inondables naturellement, sans les ouvrages. Ce qui est le cas des espaces situés au plus près des cours d'eau (ripisylves, berges, ...). Les ouvrages rendent inondables certaines parcelles plus éloignées des cours d'eau qui sont majoritairement en cultures et en pâtures (7,73 ha nouvellement inondables pour Berlancourt et 2,94 ha pour Beaugies-sous-Bois).

Le présent document fait référence, à plusieurs reprises, à des informations de la DREAL Hauts-de-France. Ces informations sont issues du site Internet : donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/.

1.1.1. Beaugies-sous-Bois

Sur le site de Beaugies-sous-Bois, des individus d'espèces animales protégées ont été identifiés dans les groupes oiseaux et mammifères, dans le diagnostic écologique réalisé par Eco Environnement Conseil.

Tableau 1 Espèces protégées à Beaugies-sous-Bois

Nom Vernaculaire	Nom scientifique
Beaugies-sous-Bois	
Oiseaux	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Faucon crecerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Mammifères	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>

Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>

L'analyse des impacts potentiels du projet de Beaugies-sous-Bois ci-dessous exclut volontairement le dérangement des individus en période de travaux. La partie 1.2 du présent rapport est consacrée aux mesures qui seront appliquées en période de travaux.

Busard Saint-Martin

Selon le diagnostic écologique, le Busard Saint-Martin n'a pas été observé à proximité directe du site de travaux (cf. annexe 1). Par ailleurs, selon la DREAL Hauts-de-France, le Busard Saint-Martin niche dans les cultures, les landes, les coupes forestières, les friches et parfois les zones humides. La parcelle ZC 76 sur laquelle est prévu l'ouvrage est une pâture. On peut donc considérer que le projet (présence de l'ouvrage et mise en fonctionnement lors des crues) de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact sur le Busard Saint-Martin.

Faucon crécerelle

Selon la DREAL Hauts-de-France, on trouve 400 couples de faucon crécerelle dans le département de l'Oise. La dégradation de son habitat (remembrement, monocultures, disparitions des prairies naturelles, et des friches) ainsi que l'appauvrissement des prairies pâturées en invertébrés (vermifuge des bovins) sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce. L'aménagement et son fonctionnement n'entrent pas dans cette liste de menaces. On peut donc considérer que le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact sur la population de faucon crécerelle.

Fauvette grisette

Selon la DREAL Hauts-de-France, cette espèce semble peu menacée. En Picardie, la principale menace identifiée est la disparition des taillis. L'aménagement prévu n'entraînera pas la disparition de taillis. On peut donc considérer que le projet n'aura pas d'impact sur cette espèce.

Héron cendré

Le Héron cendré a été observé à proximité de la marre de Beaugies-sous-Bois. Dans sa conception et sa localisation, l'ouvrage en projet a volontairement été placé de manière à éviter la marre de Beaugies-sous-Bois afin d'éviter la destruction de ce milieu et les espèces qui l'entourent. Selon la DREAL Hauts-de-France, la population de Héron cendré semble peu menacée en Picardie. Cependant, la pollution et l'assèchement des zones humides sont des menaces potentielles pour cette espèce. L'évitement de la marre dans les choix de localisation de l'ouvrage et son balisage pendant les travaux sont donc d'autant plus importants pour ne pas avoir d'impact sur la population de Héron cendré local.

Hirondelle rustique

L'Hirondelle rustique est considérée comme commune en Picardie par la DREAL Hauts-de-France. Les insecticides et la destruction des nids sont les deux principales menaces qui ont été identifiées en Picardie. Les mesures de conservations préconisées par la DREAL sont les suivantes : incitation à la

polyculture et l'élevage extensif, réduction de l'emploi des pesticides, maintien des vieux bâtiments et de milieux ouverts avec la présence d'eau. Sur ce dernier point, le projet entre tout à fait dans les critères puisqu'il est positionné de manière à éviter la marre et que la digue sera régulièrement fauchée pour éviter l'apparition d'arbres sur celle-ci. La présence et le fonctionnement de l'ouvrage n'auront pas d'impact sur cette espèce.

Mésange à longue queue

C'est une espèce qui selon la DREAL Hauts-de-France semble peu menacée en Picardie. Elle fréquente toutes sortes de zones boisées et arbustives, les parcs et les jardins. Le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas particulièrement d'impact sur son milieu de vie ou son aire de reproduction. Le diagnostic écologique et l'étude d'impact qui ont été réalisés par le bureau Eco Environnement Conseil n'a pas identifié d'impact potentiel sur cette espèce.

Mésange Charbonnière

La Mésange charbonnière semble peu menacée selon la DREAL Hauts-de-France. Elle fréquente toutes sortes de zones boisées, les parcs et les jardins, souvent proches des habitations. Le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas particulièrement d'impact sur la population de Mésange charbonnière

Moineau domestique

Bien répandu dans la région, la population de moineau domestique connaît un déclin au niveau européen, ses causes sont encore inconnues. Très dépendant des cultures humaines pour s'alimenter, il s'installe généralement dans les bâtiments pour la reproduction. Les dortoirs peuvent se trouver dans les arbres à feuilles persistantes.

Le projet de Beaugies-sous-Bois n'entraînera pas la destruction d'arbres à feuilles persistantes ni de bâtiments et n'aura donc pas d'impact négatif sur la population de Moineau domestique.

Pinson des arbres

Selon la DREAL Haut de France, le Pinson des arbres est un des oiseaux les plus abondants de la région. Il fréquente en période de reproduction les forêts de feuillus et de conifères, les parcs, les grands jardins et les haies. En dehors de la période de production on le retrouve dans les cultures ouvertes.

Le projet de Beaugies-sous-Bois, n'entraînera pas la destruction d'habitat propice au Pinson des arbres et n'aura donc pas d'impact sur le Pinson des arbres.

Rougequeue noir

Très répandu il ne présente pas de véritable menace en Picardie. Il fréquente les milieux bâtis (gare, anfractuosités des constructions humaines, murs de maison, carrières en exploitation et falaise côtière).

Situé dans une pâture, le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact négatif sur la population de Rougequeue noir.

Hérisson d'Europe

Selon la DREAL Hauts-de-France, les menaces principales sont la circulation automobile, les travaux de curage des fossés, d'arrachage de haies, de déversements d'herbicides et de fauche qui menacent son habitat et ses ressources alimentaires.

Le projet de Beaugies-sous-Bois n'entraînera pas la destruction d'habitats propices au Hérisson d'Europe et n'aura pas d'impact négatif sur sa population.

Murin de Daubenton

Sur le secteur de Beaugies-sous-Bois, les saules têtards auraient pu servir de gîte au Murin, cependant, aucun gîte d'hibernation ni estival n'a été identifié sur le site de Beaugies-sous-Bois lors du diagnostic écologique. De plus, les cinq arbres qui se trouvent sous l'emprise de l'ouvrage seront déplacés et les autres saules têtards ne seront pas impactés par les travaux. Selon la DREAL Hauts-de-France, l'espèce est recensée régulièrement en Picardie. On peut donc considérer que le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact sur le Murin de Daubenton.

Pipistrelle commune

Selon la DREAL Hauts-de-France, cette espèce semble peu menacée dans la région. Dans le diagnostic écologique réalisé, aucun gîte d'hibernation ni estival n'a été identifié sur le secteur de Beaugies-sous-Bois.

Le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura aucun impact sur la Pipistrelle commune.

Pipistrelle de Nathusius

Présente sur l'ensemble du territoire Picard, les menaces potentielles identifiées par la DREAL Hauts-de-France sont les suivantes : destruction des zones humides avec un assèchement des marais et des étangs, disparition des vieux arbres blessés ou morts, mise en parc de parc éoliens près des axes de migration connus et l'exploitation forestière en période hivernale. L'ouvrage de Beaugies-sous-Bois a été placé de manière à éviter la marre, de plus les cinq saules têtards qui sont sous l'emprise de l'ouvrage seront déplacés.

Le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact sur la Pipistrelle de Nathusius.

Sérotine commune

La Sérotine commune est bien répartie en Picardie, les actions de conservations qui sont identifiées par la DREAL sont les suivantes : conservation des interstices accessibles aux toitures et combles des maisons, conserver les bocages et limiter les produits chimiques.

Aucun gîte à chiroptères n'a été identifié sur le secteur de Beaugies-sous-Bois. Le projet de Beaugies-sous-Bois n'aura pas d'impact sur la Sérotine commune.

1.1.2. Berlancourt

Sur le site de Berlancourt, des individus d'espèces animales protégés ont été identifiés dans les groupes oiseaux, mammifères et reptiles.

Tableau 2 Espèces protégées sur le secteur de Berlancourt

Berlancourt	
Oiseaux	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
Hippolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Mammifères	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Reptiles	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>

L'analyse des impacts potentiels du projet de Berlancourt ci-dessous, exclut volontairement le dérangement des individus en période de travaux. La partie 1.2 du présent rapport est consacrée aux mesures qui seront appliquées en période de travaux.

Bergeronnette des ruisseaux

Selon la DREAL Hauts-de-France, la Bergeronnette des ruisseaux est une espèce nicheuse très localisée. Sensible au dérangement, c'est une espèce très dépendante de l'eau particulièrement de l'eau courante.

Lors du diagnostic écologique, elle a été identifiée en amont de la zone de l'ouvrage. On peut donc penser que la mise en fonctionnement temporaire de l'ouvrage lors de crues pourra avoir un impact sur cette espèce. Une mesure compensatoire est prévue et décrite au 1.3.2 du présent document.

Buse variable

Considéré par la DREAL comme le rapace le plus commun de la région, la principale menace qui pèse sur cette espèce est la transformation des prairies en zones cultivées.

L'ouvrage de Berlancourt et son fonctionnement n'auront donc pas d'impact sur cette espèce.

Faucon crécerelle

Selon la DREAL Hauts-de-France, on trouve 400 couples de Faucon crécerelle dans le département de l'Oise. La dégradation de son habitat (remembrement, monocultures, disparitions des prairies naturelles, et des friches) ainsi que l'appauvrissement des prairies pâturées en invertébrés (vermifuge des bovins) sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce. L'aménagement et son fonctionnement n'entrent pas dans cette liste de menaces. On peut donc considérer que le projet de Berlancourt n'aura pas d'impact sur la population de faucon crécerelle.

Fauvette des jardins

Selon la DREAL Hauts-de-France, c'est une espèce peu menacée en Picardie. En période de reproduction, elle affectionne les buissons épais. Ses préférences vont vers les canopées ouvertes accompagnées d'un étage arbustif dense. On peut aussi la retrouver dans les ripisylves.

Le projet de Berlancourt aura potentiellement un impact sur la fauvette des jardins du fait de la suppression de ripisylve qui ne peut être évitée pour l'installation de l'ouvrage de régulation du débit. Afin de compenser cet impact, il est proposé des mesures de compensation adaptées de type aménagement de bosquet (voir paragraphe 1.3.2).

Hippolais polyglotte

C'est une espèce très commune dans la région, dont la population est en pleine extension. Cependant plusieurs menaces potentielles sont identifiées par la DREAL Hauts-de-France : l'exploitation intensive des peupleraies, la disparition des haies et de certaines friches suppriment les habitats de cette espèce.

Le projet de Berlancourt n'entraînera pas la destruction d'habitats propices à cette espèce, il n'aura pas d'impact sur cette population.

Hirondelle rustique

L'Hirondelle rustique est considérée comme commune en Picardie par la DREAL Hauts-de-France. Les insecticides et la destruction des nids sont les deux principales menaces qui ont été identifiées en Picardie. Les mesures de conservations préconisées par la DREAL sont les suivantes : incitation à la polyculture et l'élevage extensif, réduction de l'emploi des pesticides, maintien des vieux bâtiments et de milieux ouverts avec la présence d'eau. La digue enherbée de Berlancourt sera régulièrement fauchée afin d'éviter l'apparition d'arbres, le milieu sera donc maintenu ouvert.

Le projet n'aura pas d'impact sur la population d'Hirondelle rustique.

Mésange charbonnière

La Mésange charbonnière semble peu menacée selon la DREAL Hauts-de-France. Elle fréquente toutes sortes de zones boisées, les parcs et les jardins, souvent proches des habitations. Le projet de Berlancourt n'aura pas particulièrement d'impact sur la population de Mésange charbonnière

Moineau domestique

Bien répandu dans la région, la population de moineau domestique connaît un déclin au niveau européen. Les causes sont encore inconnues. Très dépendant des cultures humaines pour s'alimenter,

il s'installe généralement dans les bâtiments pour la reproduction. Les dortoirs peuvent se trouver dans les arbres à feuilles persistantes.

Le projet de Berlancourt n'entraînera pas la destruction d'arbres à feuilles persistantes, mise à part ceux présents dans la ripisylve au droit de l'ouvrage, ni de bâtiments et aura donc assez peu d'impact négatif sur la population de Moineau domestique. Les mesures compensatoires prévues pour les espèces protégées (Fauvette des jardins, ...) pourront bénéficier à la population de Moineau domestique.

Pic vert

Le Pic vert est très bien représenté dans la région. Parmi les menaces potentielles identifiées par la DREAL Hauts-de-France, la disparition des haies, bosquets, prairies naturelles ou semi-naturelles et vergers de plein vent.

Le projet de Berlancourt n'entraînera pas la destruction d'habitats propices au Pic vert et n'aura pas d'impact négatif sur sa population. De plus, en bordure du chemin communal et hors zone d'emprise du projet, plusieurs arbres de haute tige semblent adaptés au Pic vert.

Pouillot véloce

Plutôt commun en Picardie, aucune menace n'est identifiée pour la Picardie. La conservation du bocage et des mares ainsi que la plantation de haie font partie des actions de conservation. Dans la mesure où une partie de la ripisylve sera détruite, le projet de Berlancourt impactera le Pouillot véloce. Une mesure de compensation sera prise et est détaillée au 1.3.2.

Rougegorge familier

C'est une espèce très commune en Picardie dont la principale menace selon la DREAL Hauts-de-France est les hivers rigoureux. Selon la période de l'année, le Rougegorge familier n'occupe pas nécessairement le même habitat. Il est davantage forestier à la belle saison mais dès l'automne et surtout en hiver, il s'approche des habitations et des coeurs de village. Le projet de Berlancourt n'aura pas d'impact sur le Rougegorge familier.

Pipistrelle commune

Selon la DREAL Hauts-de-France, cette espèce semble peu menacée dans la région. Son habitat varie en fonction de la période de l'année et du sexe. Ce peut-être : des murs, sous le bardage en bois, derrière un volet, toitures de maisons/vieilles granges/bâtisse, granges, ... Dans le diagnostic écologique réalisé aucun gîte d'hibernation ni estival n'a été identifié sur le secteur de Berlancourt.

Le projet de Berlancourt n'aura aucun impact sur la Pipistrelle commune.

Lézard des murailles

L'impact potentiel du projet de Berlancourt ainsi que les mesures de compensation qui seront mises en place ont été présentés dans les précédents rapports (Etude d'impact – Eco environnement Conseil – avril 2017, document IV du dossier d'enquête publique conjointe ; compléments apportés lors de l'instruction). Une mesure compensation est prévue et détaillée au paragraphe 1.3.2.

1.2. Impact en phase chantier

Le tableau ci-dessous résume les impacts potentiels en cours de chantier et les solutions qui seront mises en place et imposées dans les marchés de travaux des entreprises.

Incidences en phase chantier	Mesures correctives, d'accompagnement ou d'atténuation
Pollution par les <u>poussières</u> : les déplacements des engins de chantier sur les axes en terre provoqueront des poussières préjudiciables à la végétation adjacente pendant la période sèche.	Vitesse limitée, une seule bande de roulement, arrosage des terres mises à nues, pas de travaux par vents violents.
Pollution <u>sonore</u> (engins de chantier) : le bruit engendré par le chantier sera loin d'être négligeable et pourra perturber la faune sauvage durant la période de gros œuvre.	Vitesse limitée, une seule bande de roulement
Pollution <u>biologique</u> : l'invasion d'espèces exotiques préjudiciables pour les espèces endémiques est souvent associée à la remobilisation et la mise à nue des terres	Les engins de chantier seront régulièrement nettoyés pour éviter la propagation d'espèces exotiques. Les terres importées seront garanties sans présence d'espèces invasives (compost criblé). Aucune espèce exotique ne sera plantée. Lors des entretiens pluriannuels une surveillance sera menée concernant les espèces invasives.
Pollution <u>accidentelle</u> : des déversements et des fuites de produits toxiques peuvent se produire et polluer la Verse.	Eviter de mettre la plateforme de chantier et le stockage du matériel au droit des habitats sensibles, prévoir des bacs de rétention, mise en place de protections permanentes contre le ruissellement par temps de pluie, suivi de la qualité des eaux en phase chantier.

De plus, plusieurs autres mesures seront mises en place sur le chantier afin de limiter l'impact:

- Les zones sensibles non impactées seront matérialisées avec des barrières et des jalons avant le début du chantier (mare, haies, arbres remarquables, zone humide, etc.) (cf. annexe 2 et 3) ;
- La base de vie de chantier et le stockage du matériel ne sera pas implantée au droit des habitats sensibles (mares, lisière, dépressions humides) ;
- Les accès seront mis en place afin de limiter au maximum l'impact sur les habitats naturels. Ils devront être situés au plus proche du chantier ;
- Dans la mesure du possible, les travaux seront réalisés en période adaptée.

1.3. Mesures compensatoires

Les chapitres 1.1.1 et 1.1.2 indiquent les espèces qui seront impactées par les ouvrages. Le présent chapitre liste les mesures qu'il est proposé de mettre en place pour compenser cet impact. Les mesures, si elles sont acceptées lors de l'instruction du dossier, seront intégrées au cahier des charges des marchés de travaux et feront donc parties intégrantes du projet d'aménagement.

Le suivi écologique qui sera mis en place à la suite du chantier prendra en compte toutes les espèces protégées identifiées dans le diagnostic écologique.

1.3.1. Beaugies-sous-Bois

Sur le secteur de Beaugies-sous-Bois, aucune espèce protégée n'a été identifiée comme impactée par le projet. Cependant, de manière à maintenir le milieu toujours accueillant pour la faune déjà présente, une gestion raisonnée de la tonte des ouvrages et autour des clôtures qui protégeront l'accès à l'ouvrage du troupeau pâturant sera mise en place. Cela contribuera à maintenir le milieu avec des herbacées hautes telles qu'actuellement.

En effet, l'ouvrage de Beaugies-sous-Bois sera construit dans une parcelle qui est actuellement utilisée en pâture à vaches. L'ouvrage sera donc clôturé afin d'éviter tout piétinement de la digue par les animaux. Les clôtures seront installées en fin de chantier, au pied de l'ouvrage donc sur les terrains qui sont en cours d'acquisition amiable par l'Entente Oise-Aisne.

1.3.2. Berlancourt

Sur le secteur de Berlancourt, les espèces qui seront impactées par le projet sont les suivantes :

- Bergeronnette des ruisseaux ;
- Lézard des murailles ;
- Fauvette des jardins ;
- Moineau domestique ;
- Pouillot véloce.

Bergeronnette des ruisseaux

Afin de favoriser la Bergeronnette des ruisseaux, les aménagements qui seront réalisés pour le Lézard des murailles vont être adaptés de manière à créer un milieu favorable à l'installation de la bergeronnette des ruisseaux. En effet, l'installation spontanée (dans des anfractuosités de pont) de nids de bergeronnette des ruisseaux a déjà été constatée. Ainsi, le muret en pierre sèche qui sera construit pour le lézard des murailles (orienté sud) comportera des anfractuosités qui laisseront la possibilité à la Bergeronnette des ruisseaux d'installer un nid.

Cet aménagement sera installé directement en aval de l'ouvrage, en fin de chantier. Cette parcelle est en cours d'acquisition amiable par l'Entente Oise-Aisne (promesse de vente signée).

Un suivi du site sera réalisé par un écologue les années n+1 et n+5 afin de mesurer l'évolution de la population de ce groupe.

Pouillot véloce, Fauvette des jardins et Moineau domestique

Afin de favoriser la population de Pouillot véloce, de Fauvette des jardins et de Moineau domestique, il sera mis en place plusieurs bosquets à intervalles réguliers qui permettront de créer un corridor qui reliera la Verse aux arbres de haute tige au Sud.

Ainsi, trois bosquets seront créés (cf. figure 1 ci-dessous). La méthodologie de mise en place de ces bosquets sera inspirée de la méthodologie proposée par l'ONCFS (<http://www.polebocage.fr/-Planter-des-haies-pour-la-faune-.html>). De cette manière les bosquets ainsi créés permettront une connectivité avec le système bocage proche. Des essences locales seront utilisées (arbres : aulne, érable sycomore ; arbustes : viorne obier, troène, groseille sauvage...).

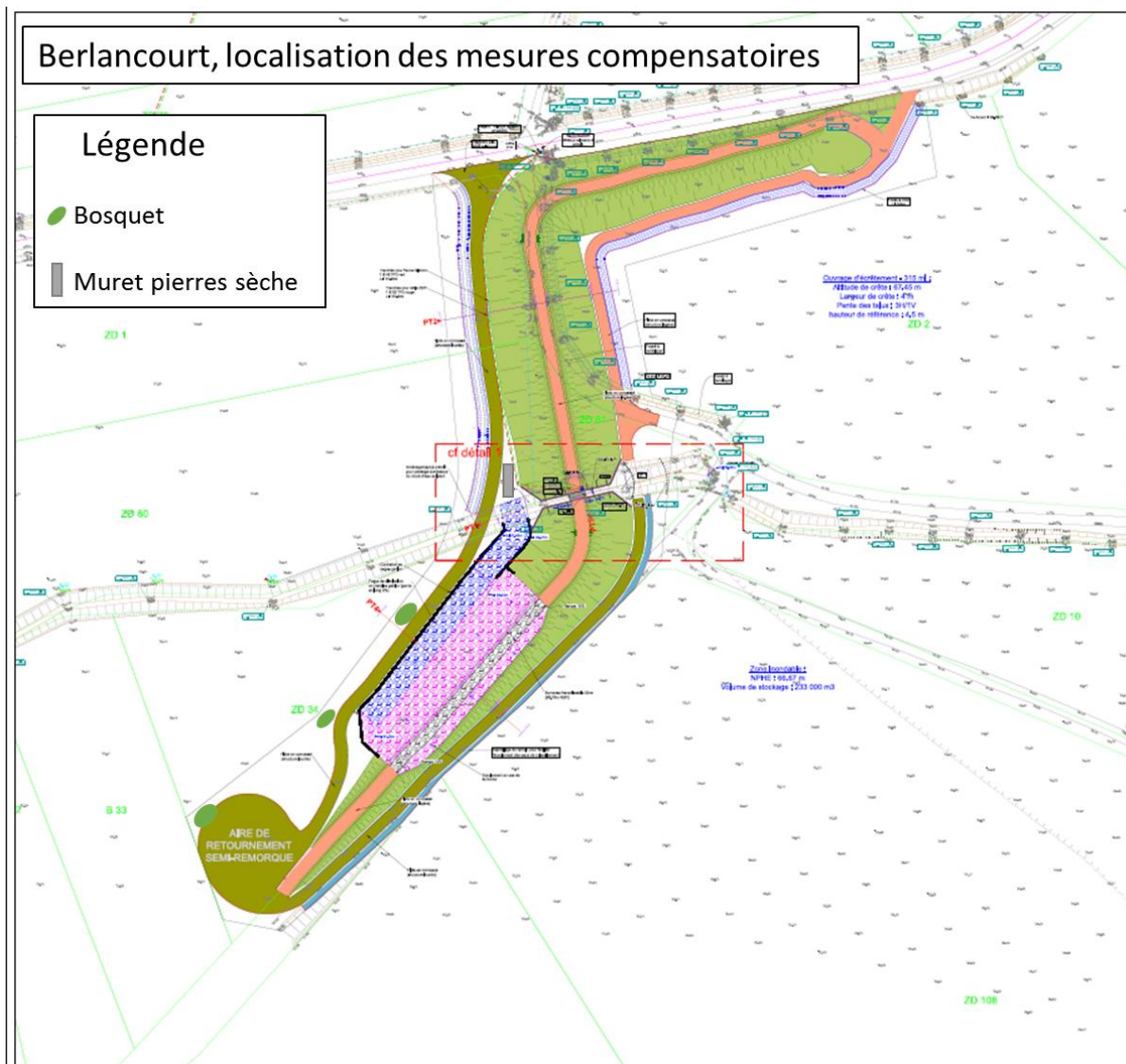


Figure 1: Localisation des mesures compensatoires à Berlancourt

Les emplacements de ces bosquets sont sur des terrains qui sont en cours d'acquisition amiable par l'Entente Oise-Aisne (promesse de vente signée). Ils seront créés en fin de chantier.

Ils permettront de faire le lien entre la ripisylve et un autre espace boisé au sud.

Un suivi du site sera réalisé par un écologue les années n+1 et n+5 afin de mesurer l'évolution de la population de ce groupe.

Fonctions biogéochimiques

Afin d'assurer les fonctions biogéochimiques de la Verse, il est proposé de mettre en place une mesure d'accompagnement sous la forme d'une restauration de la Verse en aval de Guiscard, sur plusieurs parcelles qui appartiennent à l'Entente Oise-Aisne au lieu-dit la Faisanderie (Cf. carte ci-après)

Les parcelles ZT 33, ZT 34 et ZT 35 acquises en 2017, sont restées longtemps sans entretien raisonné. Le milieu est actuellement fermé. Il est proposé de restaurer le lit et les milieux connexes de la Verse par des techniques douces de type génie végétale. Le linéaire concerné est d'environ 90 mètres.



Figure 2: La Verse à la Faisanderie vue vers l'amont

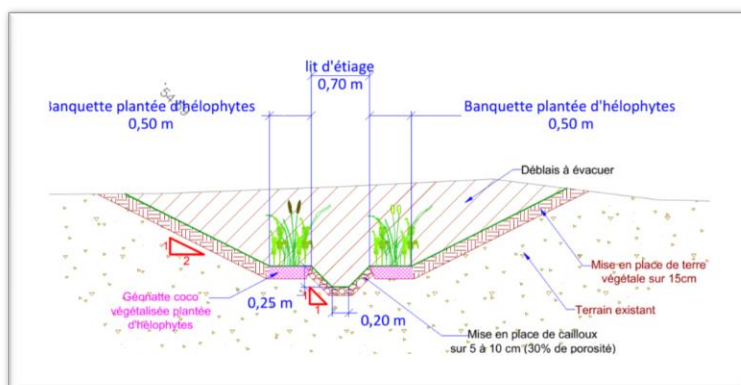


Figure 3 La Verse à la Faisanderie vue vers l'aval

Ainsi, les caractéristiques de la restauration proposée sont les suivantes :

- Maintien / création d'un lit d'étiage non rectiligne ;
- Restauration des berges (génie végétal);
- Profondeur maximale ne dépassant pas la profondeur actuelle ;
- Respect de la pente actuelle de la section ;

Les berges seront travaillées pour un aspect selon le schéma de principe ci-dessous :



Les banquettes auront pour objectif le maintien d'un lit d'étiage et d'une végétation herbacée adaptée. Les banquettes seront végétalisées à l'aide d'espèces hélophytes. Les espèces suivantes ont été identifiées sur la zone d'étude de Muirancourt, il est proposé de les utiliser pour la végétalisation des banquettes :

- Jonc diffus (*Juncus effusus*);
- Iris des marais (*Iris pseudacorus*);
- Baldingère (*Phalaris arundinacea*);
- Laïche paniculée (*Carex paniculata*);

Il est proposé d'utiliser des géotextiles afin d'assurer la formation du lit d'étiage et la stabilisation des berges. Sur le secteur, des arbres de hautes tiges sont présents. Ceux qui présentent le plus grand intérêt écologique seront conservés. En haut de berges, la ripisylve sera reconstituée, avec des essences locales et adaptées (saule, aulne, ...).

Les plantations seront choisies suivant les recommandations du Guide pour la restauration des ripisylves, du Centre régional de la propriété forestière Hauts-de-France.

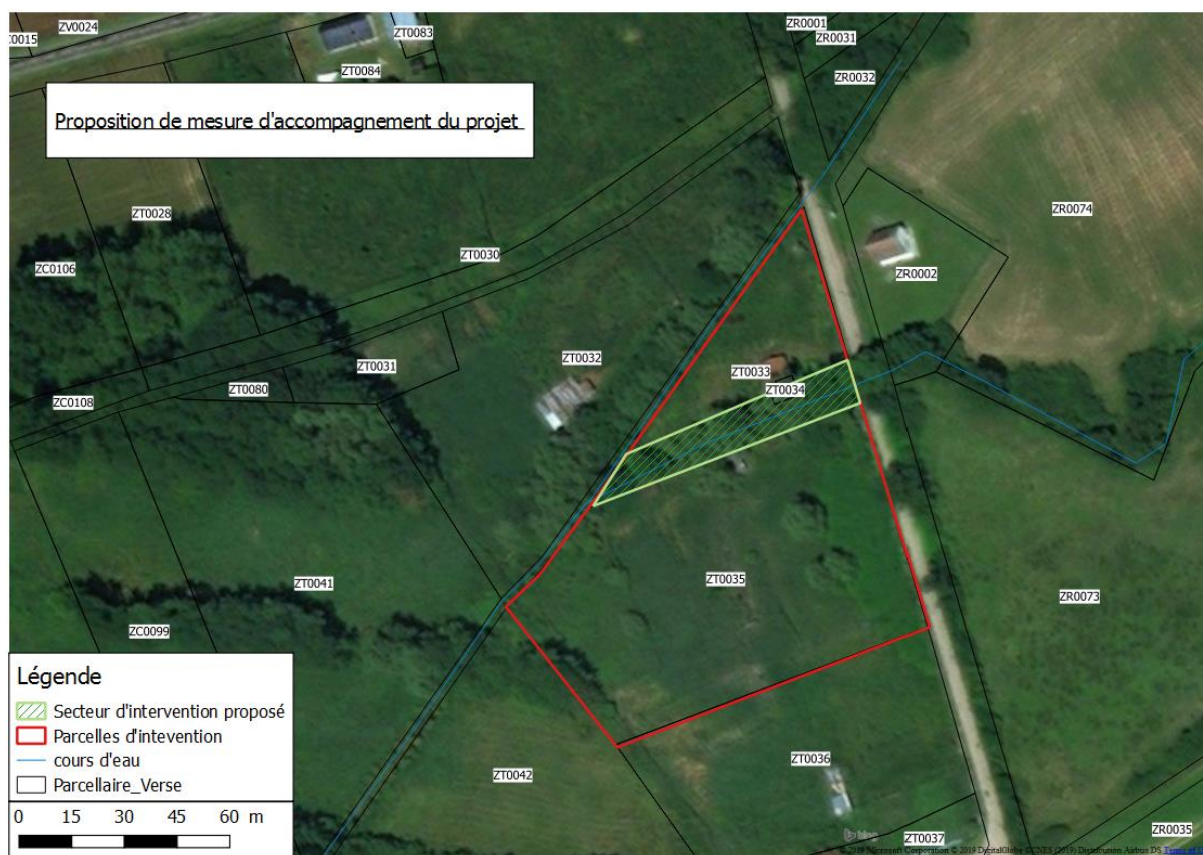


Figure 4: Localisation des mesures d'accompagnements

Un plan de gestion sera mis en place. Pour cela, l'Entente prendra attache avec un organisme gestionnaire d'espace naturel. Par ailleurs, un suivi écologique, sera mis en place sur le secteur a minima les années n+1 et n+5.

Si la mesure d'accompagnement présentée ici est acceptée, celle-ci sera intégrée aux marchés de travaux des ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt.

Impact et mesures de réduction associées

En cas de décapage des sols ou de stockage provisoire de matériaux, ces derniers seront protégés à l'aide de dispositifs anti-érosion (merlon, boudin de rétention, bâches, ...).

Les ouvrages tels qu'ils sont envisagés nécessiteront le décapage des sols et probablement le stockage provisoire de matériaux. Ces zones seront protégées de l'érosion avec les méthodes préconisées dans le guide technique « AFB – Bonnes pratiques environnementales – protection du milieu aquatique en phase chantier ».

Ainsi, les zones de dépôts provisoires seront encerclées par un dispositif anti érosion. En cas de mise en place d'un exutoire des eaux de ruissellement, un système de filtration des eaux sera mis en place.

Les méthodes mises en place en phase chantier seront à préciser par les entreprises travaux, l'utilisation de méthodes proposées dans le guide technique « AFB – Bonne pratiques environnementales – protection du milieu aquatique en phase chantier » sera préconisé dans le cahier des charges pour les entreprises qui réaliseront le chantier.

1.4. Mesures de suivi

Comme indiqué dans le Document IV- Etude d'impact, du dossier d'enquête publique conjointe, un suivi de l'état des populations d'intérêt patrimonial pourra être établi pendant et après les travaux. Les indicateurs écologiques mis en place sont les suivants :

- Suivi de l'état des populations et des habitats au niveau des zones sensibles ;
- Mise en avant de la tendance évolutive de chaque zone ;
- Etat annuel du nombre d'espèces par habitats ;
- Etat annuel du nombre d'espèces remarquables par habitats.

Ce suivi annuel devra être réalisé l'année n+1 et l'année n+5.

2. Justification du projet

Le PAPI Verse regroupe un ensemble de solutions adaptées au territoire qui permettent de lutter contre les inondations. Il contient plusieurs typologies d'actions réparties dans 7 axes, tous complémentaires : amélioration de la conscience du risque, élaboration d'un PPRi pour la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes par des diagnostics et des travaux d'adaptation du bâti, élaboration de plans communaux de sauvegarde (PCS) pour améliorer la gestion de crise, ... L'axe 6 est voué au ralentissement des écoulements. Il comprend des actions mixtes de lutte contre les inondations et de renaturation des cours d'eau. Il contient notamment les actions suivantes :

- Réouverture de la Verse dans Guiscard, qui permet de rétablir la continuité écologique et d'augmenter de capacités d'écoulement dans le centre-ville ;
- La réalisation de deux ouvrages de régulations des crues ;
- La remise en fond de vallée de la Verse de Guivry en aval de Guiscard ;
- L'aménagement des affluents ;
- L'aménagement de la Verse à Bussy pour la restauration de la continuité écologique par l'arasement d'un seuil ;
- Aménagement d'hydraulique douce pour la maîtrise du ruissellement ;
- ...

L'ensemble de ces actions, à vocation également environnementale, participe à la réduction des niveaux d'eau engendrés par des débordements et/ou du ruissellement. Elles peuvent être réalisées par d'autres maîtres d'ouvrages suivant leur compétence (GEMAPI). Les ouvrages de régulation des crues en projet sur les sites de Berlancourt et de Beaugies-sous-Bois permettent de compléter le dispositif. Ils apportent un bénéfice en limitant les inondations pour d'autres communes, comme

Berlancourt et Noyon, et en élargissant la plage d'efficacité du programme d'actions pour des crues fortes telles que la crue centennale et la crue qui s'est produite en juin 2007. Seule la rétention d'un volume d'eau important par la limitation du débit de crue permet d'atteindre ces objectifs. Par ailleurs, ces deux ouvrages permettent la compensation hydraulique de la réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard, action améliorant la qualité du milieu aquatique par la remise à ciel ouvert d'environ 400 mètres de cours d'eau initialement busé.

L'ensemble du programme d'actions a été défini à l'issue d'une étude portée par le Syndicat de la Verse, intitulée « Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques visant à réduire le risque d'inondation et de programmation d'entretien et de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de la Verse – Hydratec – avril 2012 ». L'étude a recensé l'ensemble des actions à réaliser dans l'objectif de réduction du risque d'inondation suite à la crue de juin 2007 et de restauration des cours d'eau. Le programme (disponible sur la page dédiée du site Internet de l'Entente Oise-Aisne : <https://www.oise-aisne.net/territoires/papi-verse/>) a été labellisé en Commission mixte inondation en 2013, après validation par les membres du comité de pilotage et instruction par la DREAL Hauts-de-France, puis lors d'avenants successifs en décembre 2016 et avril 2019.

Les actions de restauration des cours d'eau telles que le reméandrage ou la remise en fond de vallée, qui est une action intégrée au programme d'actions (PAPI) pour la Verse de Guivry en aval de Guiscard, améliorent fortement la qualité des milieux aquatiques et favorisent la diversité des habitats. Ces actions ont une forte valeur ajoutée en termes de biodiversité comparées aux ouvrages de régulation des crues en projet. Cependant, ces actions ne permettent pas l'atténuation significative des crues sur l'ensemble de la vallée pour des occurrences de crues élevées, c'est pourquoi elles n'ont pas été retenues comme des alternatives puisque non satisfaisantes au regard de l'objectif visé, mais peuvent être considérées comme complémentaires.

Les ouvrages de régulation des crues objet de la demande d'autorisation ont vocation à stocker un grand volume d'eau temporairement, en cas de crue centennale de manière à diminuer significativement les hauteurs d'eau dans zones habitées en aval, jusqu'à Noyon. Ainsi, en aval du barrage de Beaugies-sous-Bois, les modélisations ont permis de mettre en évidence la diminution de la ligne d'eau de 84 cm pour une crue décennale et de 1,5m pour une crue centennale à Guiscard. L'abaissement du niveau d'eau dans Berlancourt varie de 50 à 60 cm selon les crues.

L'étude préalable à l'élaboration du programme d'actions (« Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques visant à réduire le risque d'inondation et de programmation d'entretien et de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de la Verse – Hydratec – avril 2012 ») envisageaient deux sites pour l'ouvrage de Berlancourt : en amont du hameau de Beines et en amont de Berlancourt. Le site actuel a été choisi puisqu'il permet de mobiliser, à hauteur de retenue identique, des volumes plus importants, et qu'il contrôle un bassin versant plus important, permettant d'optimiser l'écrêtement des hydrogrammes de la Verse de Guivry. Concernant le choix du site de l'ouvrage de Beaugies-sous-Bois, un site plus en aval et plus proche de Guiscard n'était pas envisageable, puisque des zones habitées, notamment le hameau de Buchoire se seraient trouvées dans la zone surinondée. Plus en amont, du site actuel, la vallée est trop étroite pour contenir un volume de stockage suffisant.

3. Evitement géographique ou technique

Les Annexes 2 et 3 de la présente note présentent les zones sensibles identifiées lors du diagnostic écologique aux alentours des ouvrages.

Malgré l'attention qui a été portée pour les emplacements des ouvrages, une partie des zones sensibles sera impactée par l'emprise des ouvrages. Notamment, la partie permettant la régulation du débit devant être positionnée au droit du cours d'eau. La réalisation des ouvrages induira la destruction de ripisylve sur leur largeur (30 m pour Berlancourt et 25 m pour Beaugies-sous-Bois). La réduction de l'impact a été recherchée via la limitation de la largeur de l'ouvrage, par des pentes adaptées. Le défrichement sera réalisé au fur et à mesure de l'avancement des besoins du chantier.

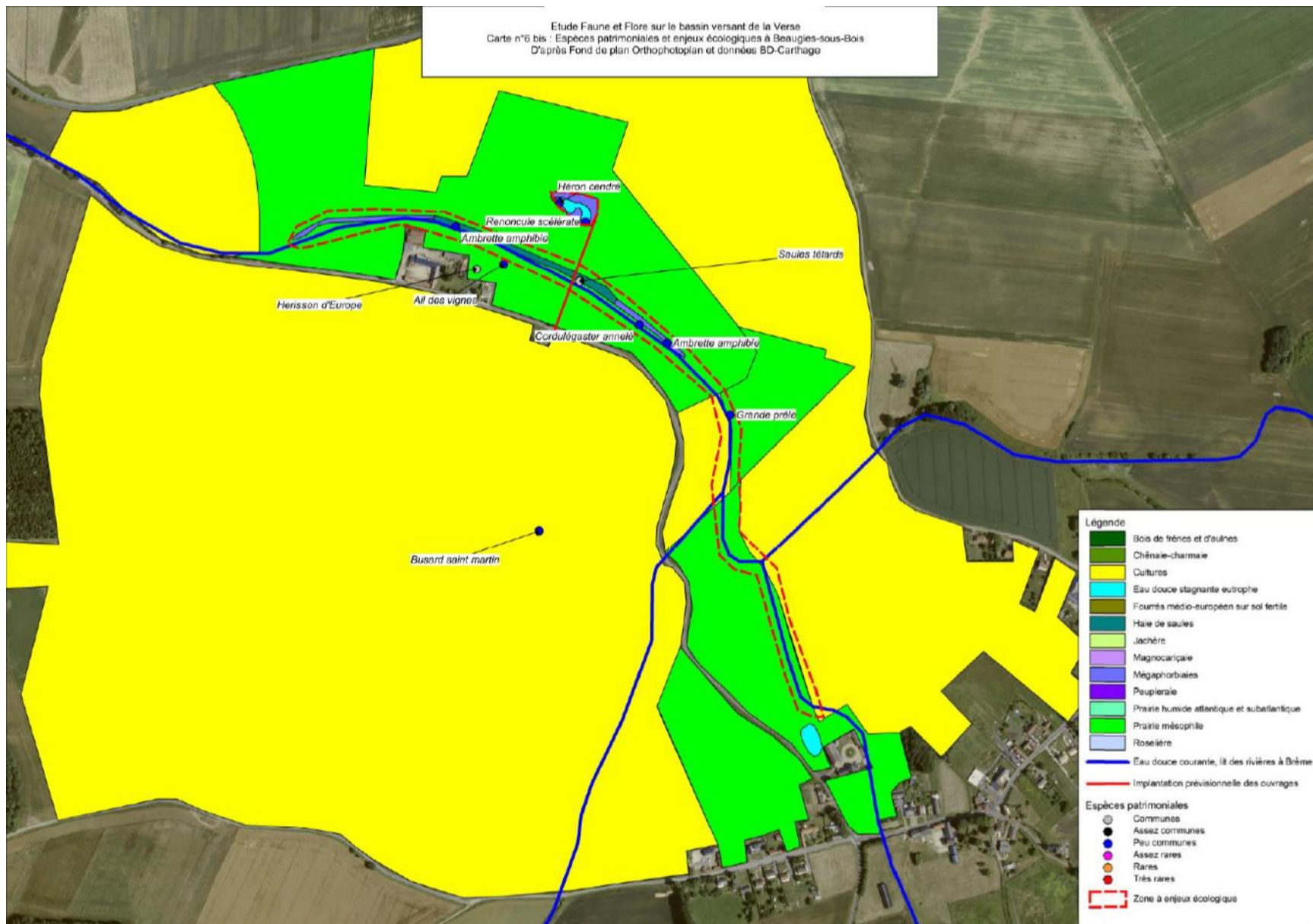
Les zones sensibles (y compris ripisylve) au voisinage de la zone de travaux seront identifiées et balisées tout au long du chantier afin d'éviter tout impact supplémentaire.



Annexes

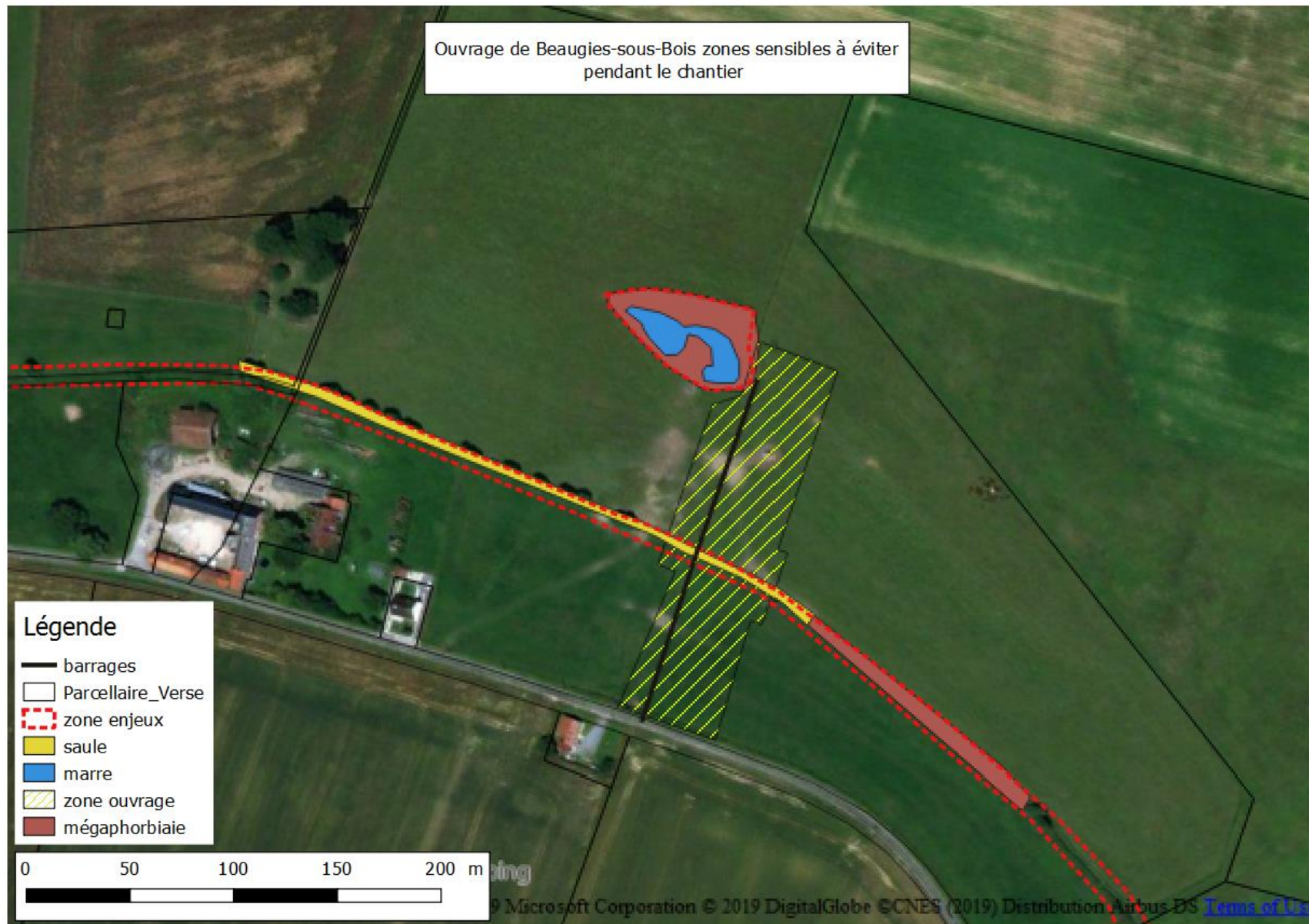


Annexe 1





Annexe 2





Annexe 3



Annexe 4 : cerfa 13 616*01 Beaugies-sous-Bois



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ENTENTE OISE-AISNE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 11 Rue caus Guyrémès

Commune COMPIÈGNE

Code postal 60200

Nature des activités : lutte contre les inondations et préservation de l'environnement du bassin versant de l'oise, de l'aisne et de leurs affluents

Qualification : établissement Public Territorial de Bassin

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Erinaceus europæus</u> <u>Muséon d'Europe</u>		
B2 <u>Myotis daubentonii</u> <u>Muséon de Daubenton</u>		
B3 <u>Pipistrellus pipistrellus</u> <u>Pipistrelle commune</u>		
B4 <u>Pipistrellus nathusii</u> <u>Pipistrelle de Nathusius</u>		
B5 <u>Eptesicus serotinus</u> <u>Serotine commune</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINAUTE DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : curage canaux de crues de Beaugy et sous Bois

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(à compléter dans les pages suivantes en fonction de l'opération choisie)

DE LA CAPTURE OU ENLÈVEMENT :

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

E. PERTURBATION INTENTIONNELLE

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : *charbonde, canchuchos, damage, enregistrement*

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : *passives (acculation de véhicules) / risque de pollution accidentelle (feu sur ergis de chanher)*

F. QUALIFICATION DES VOLONTAIRES ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. DURÉE ET DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : *De Mars à Novembre 2020*
 ou la date :

H. COUVERTEUR LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : *Haut de France*

Départements : *Oise*

Cantons : *Noyon*

Communes : *Beaugies - Sais - Paris*

I. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UNE TAUX DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *cf. règlement de document d'accompagnement où sont précisées les mesures prévues*

J. COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *suivi de sites par un collègue par les amis n+1 et n+5 avec mise en place d'indicateurs*

cerfa

N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ENTENTE OISE-AISNE
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 11 Rue sans
 Commune COTPREAUX
 Code postal 60200
 Nature des activités : lutte contre les inondations et préservation de l'environnement
du bassin versant de l'Oise, l'Aisne et leurs affluents
 Qualification : Établissement Public Territorial de Bassin

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Aegithalos caudatus</u> <u>Mésange à longue queue</u>		<u>non renseigné dans le</u> <u>diagnostic écologique</u>
B2 <u>Turdus major</u> <u>Mésange charbonnière</u>		
B3 <u>Passer domesticus</u> <u>Moineau domestique</u>		
B4 <u>Fringilla coelebs</u> <u>Pinon des arbres</u>		
B5 <u>Phoenicurus phoeniceus</u> <u>Rougequeue noir</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : campagne éducation de cours de Beaujeu - vers - Bois

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'usage des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :



Entente
Oise-Aisne

des rivières et des Hommes

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épauvette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser : chantirade construction d'ouvrage, travaux de coupe
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : présence, circulation des véhicules /
 risque de pollution accidentelle (fuite sur les organes électrolytiques)

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : De Mars à Novembre 2020
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Île de France
 Départements : Oise
 Cantons : Nogent
 Communes : Brangoules - sous - Bois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Ce se fera au document d'accompagnement de la population
 sans préciser les mesures prévues

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivi de milieu par un écologue
 par les années n+1 et n+5 avec mise en place d'indicateurs

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
 le
 Votre signature

cerfa

N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ENTENTE OISE AISNE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 11 Rue Charles Guynemer
Commune COXPÈGNE
Code postal 60200
Nature des activités : lutte contre les nodulaires et préservation de
l'environnement du bassin versant de l'oise, de l'aine et de ses affluents
Qualification : établissement Public Territorial de Bassin

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Circus cyaneus</u> <u>Busard Saint Martin</u>		<u>non renseigné dans le diagnostic</u> <u>écologique.</u>
B2 <u>Flaco tringoides</u> <u>Falco creccator</u>		
B3 <u>sylvia communis</u> <u>Fauvette giselle</u>		
B4 <u>Ardea cinerea</u> <u>Heron cendré</u>		
B5 <u>limicola aquila</u> <u>limicola zosterops</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ouvrage souterrain de cours de Brangies sous Bois
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(insérer l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : chantons de construction d'avorage et robin de cue

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : passage (circulation de véhicule jusqu'à pollution accidentelle avec les agents de charnière (fuite)

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : De Mars à Novembre 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Haut de France

Départements : Oise

Cantons : Nogent

Communes : Bougier-sous-Bois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ce se fera au document ci joint précisant les mesures prévu

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivi du milieu par un écologue par les années n et n+1 avec mbe en place d'indicateur

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à COMPIÈGNE le
Votre signature



Annexe 5 cerfa 13 616*01 Berlancourt

cerfa

N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Entente oise aisne

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 11 Rue Cours Guyonnet
Commune CORTELENGNE
Code postal 60200

Nature des activités : lutte contre les inondations et préservation de l'environnement du bassin versant de l'oise, l'oise et leurs affluents.

Qualification : Établissement Public Territorial de Bassin

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Critharus pubescula</u> <u>margecorpe familier</u>		
B2 <u>Pipistrellus pipistrellus</u> <u>Pipistrelle commune.</u>		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ouvrage creusé en vue de Bertheval

Soite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération choisie)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
 Destruction des œufs Préciser :
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
 Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser : *chantiers de construction d'ouvrage encastrés de c*
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : *passière (circulation de véhicules jusqu'à dépollution accidentelle en cas de fuite des engins de chantier*

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
 Formation continue en biologie animale Préciser :
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *De Mars à Novembre 2010*
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Haut de France*
 Départements : *Oise*
 Cantons : *Noyon*
 Communes : *Bardouillet*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *Ce référen au document joint "complément n°3" où sont précisées les mesures prévues*

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *sur le terrain par un indicateur n+1 et n+5 avec mise en place*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
 le
 Votre signature



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIE IDENTIFIÉE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Entente Oise Aisne
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 11 Rue Cours Guymeret
 Commune COULPIÈRES
 Code postal 60100
 Nature des activités : lutte contre les inondations et préservation de l'environnement
du bassin versant de l'Oise de l'Aisne et de leurs affluents
 Qualification : Epassement Public Territorial de Bassin

B. QUÉLLES SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Holacilla cinerea</u> <u>Perizonnettes des ruisseaux</u>		
B2 <u>Buteo Buteo</u> <u>Buse Variable</u>		
B3 <u>Talpa trinaculus</u> <u>Taupe européenne</u>		
B4 <u>Sylvia borin</u> <u>Fauvette des jardins</u>		
B5 <u>Hippobosca polygrapha</u> <u>Hippobosca polygrapha</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUÉLLES EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ouvrage enlèvement de saune de Bailleux

Suite sur papier libre

D. QUÉLLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

D1. CAPTURE RÉGULIÈREMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : *chantiers de construction dans les zones de nidification*

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : *passage (accidentelle) de véhicules sur des pontons accidentelle en cas de fuite des cages de chantiers*

Suite sur papier libre

F. FORMATION ET LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

H. CIBLÉ EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION *

Préciser la période : *De Mars à Novembre 2020*
 ou la date :

G. OÙ SE SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Haut de France*

Départements : *Oise*

Cantons : *Noyon*

Communes : *Bois-l'Évêque*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *ce respect du calendrier par complément des "ai" sont par les mesures prévues*

I. COMMUNE SUR LA FABRIQUE COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *suivi du milieu par un écologue les années n-1 et n-2 avec mise en place d'indicateurs*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
 le
 Votre signature



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Entente Oise Aisne
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 11 Rue Cans Guyomar
 Commune COMPIÈGNE
 Code postal 60200
 Nature des activités : lutte contre les inondations et préservation de l'environnement
du bassin versant de l'oise, de l'aisne et de leurs affluents
 Qualification : Etablissement Public Territorial de Bassin

B. QU'EST-CE QUE LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>hironde aubrya</u> <u>hironde aubrye</u>		
B2 <u>Picus major</u> <u>Mesange charbonnière</u>		
B3 <u>Parus domesticus</u> <u>Parus domestique</u>		
B4 <u>Parus vireidus</u> <u>Pic vert</u>		
B5 <u>Phylloscopus collybita</u> <u>Pardalipicé</u>		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. DÉTAILS SUR LA NATURE DE L'OPÉRATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : avage écologique de cours de Beaulancant

Suite sur papier libre

D. QU'EST-CE QUE LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

D1. MODALITÉ DE DÉTÈNEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : *chantiers de construction d'ouvrage en terre crue*

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : *passivité (circulation de véhicules) jusqu'à déperdition accidentelle en cas de défaut des engins de chantier*

Suite sur papier libre

D4. QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION*

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

D5. DURÉE DE LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *De Mars à Novembre 2020*
ou la date :

D6. OÙ SE SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Haut de France*

Départements : *Oise*

Cantons : *Noyon*

Communes : *Beaumont*

D7. EN CAS D'AGREMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE BÉNÉFICIAIRE DE L'OPÉRATION CONCERNÉ DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *se référer au document joint "complanant n°3" où sont précisées les mesures prévues*

Suite sur papier libre

D8. COMMENT SERA RENDU LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *suiv. de suivi par écologue les années n+1 et n+2 avec mise en place d'indicateurs*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Entente Oise-Aisne

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 11 Rue Cours Gynésiers

Commune COMPIÈGNE

Code postal 60200

Nature des activités : Site cœur lacunaire et préservation de l'environnement du bassin versant de l'Oise, l'Aisne et leurs affluents

Qualification : établissement Public Territorial de Bassin

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Alauda cinerea</u> <u>Bergonnette des ruisseaux</u>	<u>Espace en prairie de cours d'eau sous emprise de usage et en amont de celui-ci en cas de mise en forçage en période de nidification</u>
B2 <u>Sylvia borin</u> <u>Fauvette des jardins</u>	<u>Buisson/Arbustes entourés de cours d'eau sous emprise de usage</u>
B3 <u>Phylloscopus collybita</u> <u>Pardalipète vélocé</u>	<u>végétation arborescente sous emprise de usage sera détruite.</u>
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Construction d'un ouvrage, exécuté de suite dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations, qui contribuera à d'autres aménagements (de même nature, intervention de la verse à quai, ...)
prévenir de moton environ 100 personnes.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : destruction des milieux naturels sous l'emprise de l'usage (principalement régulier) en bordure et en bordure de bords de cours d'eau

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De Mars à Novembre 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Haut de France

Départements : Oise

Cantons : Moyon

Communes : Berthecourt

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : suppression de mise en place de haie avec gashes adaptée de celle-ci afin de recréer des milieux favorables aux espèces

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivi par un écologue les années n+1 et n+5 avec mise en place d'indicateurs

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature